

Greffes
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SAS ALMA CONSULTING GROUP
domaine des Bois d'Houlbec
27120 HOULBEC COCHEREL

Dépôt effectué par :

Me DE FORESTA Guy
29 Rue de Bonnel
69484 LYON CEDEX 03

Numéro RCS : EVREUX B 414 119 735

<39553/2004B00236>

Pièces déposées le 26/01/2007

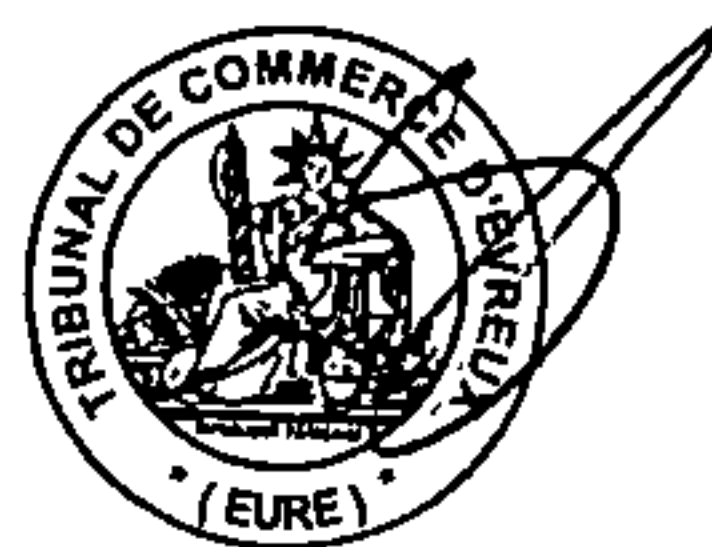
Numéro : 2700408

Décision de l'associé unique du 20/04/2006
- Modification de Commissaire aux comptes

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	38,70 FRF
Soumis à Tva	7,50 EUR	49,20 FRF
Montant Tva	1,47 EUR	9,64 FRF
TOTAL T.T.C.	14,87 EUR	97,54 FRF

L'un des Greffiers associés



ALMA CONSULTING GROUP

Société par actions simplifiée

au capital de 69.687.378,85 €

Siège social : Domaine des Bois d'Houlbec - 27120 Houlbec Cocherel
414 119 735 RCS Evreux .

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 AVRIL 2006**

L'an deux mille six,
Le vingt avril,
À 15 heures 30,

Les actionnaires de la société ALMA CONSULTING GROUP (la Société) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis 114 rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par l'actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Marc Eisenberg, en sa qualité de Président, préside la séance.

Monsieur Bruno Lasserri est choisi comme secrétaire.

Les co-commissaires aux comptes titulaires, la société Ernst & Young Audit et Monsieur Jean-Luc Guedj, ont été dûment convoqués.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire, que l'Associé Unique étant présent, il peut être valablement délibéré sur toutes les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts à jour de la Société,
- la copie de la lettre de convocation de l'Associé Unique,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le rapport du Président de la Société,
- les lettres de démission de Messieurs Jean-Luc Guedj et François Colinet de leur fonction respective de co-commissaire aux comptes titulaire et de co-commissaire aux comptes suppléant,
- le texte des résolutions proposées à l'Associé Unique.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

ME

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Associé Unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation et approbation du rapport du Président,
- Démission des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Nomination de nouveaux co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Guedj de sa fonction de co-commissaire aux comptes titulaire à compter de ce jour. L'Associé Unique lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

L'Associé Unique prend également acte de la démission de Monsieur François Colinet de sa fonction de co-commissaire aux comptes suppléant à compter de ce jour. L'Associé Unique lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

L'Associé Unique remercie les co-commissaires aux comptes démissionnaires pour les services rendus à la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

En remplacement des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires, l'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, la société Fiduciaire d'Audit & de Consolidation, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire, et, la société Groupe AEE, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer durant l'année 2008 sur les comptes clos le 31 décembre 2007.

La société Fiduciaire d'Audit & de Consolidation a déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées, et n'être atteinte d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les dites fonctions.

La société Groupe AEE a déclaré également accepter les fonctions qui lui sont conférées, et n'être atteinte d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer les dites fonctions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.



QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de procéder à toutes formalités et tous dépôts prévus par la loi et autres qu'il lui appartiendra de remplir consécutivement à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.



Certifié conforme
Le Président
Monsieur Marc Eisenberg